

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

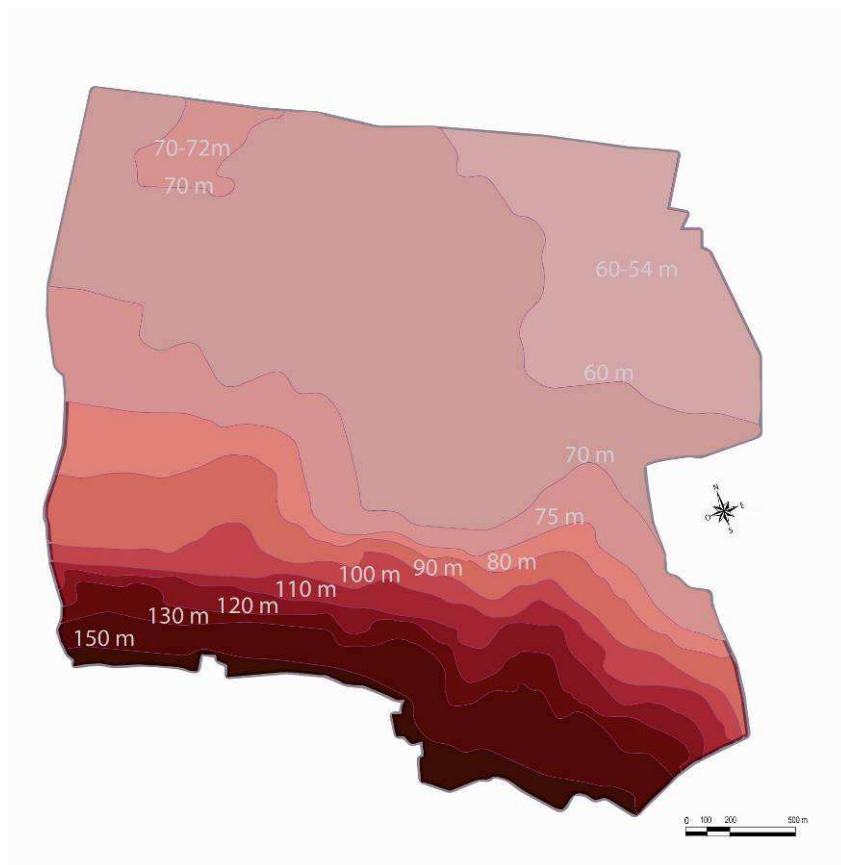
1- Présentation du territoire

Au sein du bassin parisien, la commune de Franconville est implantée au pied des buttes du Parisis, qui constituent avec la butte d'Orgemont le versant Sud de la vallée de Montmorency orientée globalement Sud-Est - Nord-Ouest. Celle-ci s'étend à l'Est de la naissance du plateau de France jusqu'à l'Oise à l'Ouest et est délimitée au Nord par la forêt de Montmorency.

La commune de Franconville présente une physionomie contrastée ; le relief de plaine caractérise la majeure partie du territoire communal et a favorisé son urbanisation. L'A 15 marque une limite nette entre la ville et le flanc septentrional largement boisé des buttes du Parisis qui constituent un élément marquant du paysage franconvillois.

2- La topographie

D'une superficie de 619 hectares, la ville occupe une partie du flanc Nord des buttes du Parisis et la plaine correspondant au fond de la vallée de Montmorency. Du fait de cette situation géographique, le relief est très marqué dans la partie Sud de la commune, le point culminant se situant à 167 m d'altitude, contre 54 m au Nord-Est dans la résidence de la Mare des Noues. Le territoire accuse un dénivelé considérable de 113 m, pour une altitude de moyenne de 59 m.



La topographie a fortement conditionné le développement urbain de Franconville, qui s'est concentré dans la majeure partie du territoire comprise entre 54 et 70 m. Par ailleurs, l'orientation générale de la vallée de Montmorency a déterminé celle des principales voies structurantes de communication (Chaussée Jules César, RD 14, voie ferrée, A 15). La coupure physique entre les buttes du Parisis et la plaine est renforcée par la présence de l'A 15, qui constitue un véritable « mur » à flanc de coteau.

3- La géologie et l'hydrographie

Le sous-sol de Franconville présente les couches géologiques suivantes :

- La majeure partie du sol communal est constituée d'éboulis issus de l'altération des roches présentes sur le territoire, notamment les sables de Fontainebleau, les Marnes vertes et les Marnes supra-gypseuses ;
- La butte de Cormeilles, résidu topographique de l'ère quaternaire, est composée principalement d'un ensemble de couches marneuses et gypseuses, ainsi que des sables de Fontainebleau ;
- Au pied de la butte s'intercalent des éléments sableux et argileux et des vestiges de couches gypsifères, pouvant entraîner une relative instabilité des sols dans ce secteur.

Le matériau géologique des buttes du Parisis a largement été utilisé dans la construction des communes environnantes, notamment pour la briqueterie, les ciments et le plâtre.

La structure géologique et le relief qui caractérisent le territoire sont à l'origine de ruissellements et de résurgences de sources souterraines, d'où la présence autrefois de puits et fontaines à flanc de coteau. Alimenté par une source, le ru des Espérances coule aujourd'hui dans des canalisations souterraines. Par ailleurs, la mare située dans le bois des Eboulures est un résidu de la zone marécageuse qui stagnait jadis dans ce secteur.

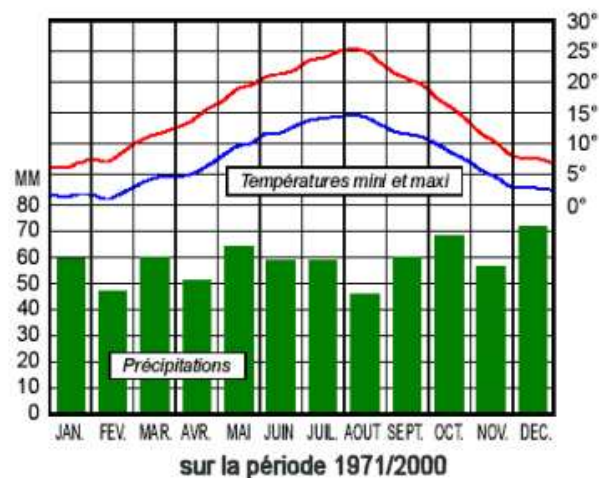
Les terrains argileux dans le sous-sol de la commune forment une réserve aquifère qui nécessite une protection contre l'infiltration éventuelle de matières polluantes et dangereuses.

4- Le climat

Située dans le bassin parisien, la commune de Franconville bénéficie d'un climat dit « océanique dégradé ».

La température moyenne calculée sur les 30 dernières années est de 11°C. La moyenne des précipitations annuelles varie sur le département entre 625 mm et 718 mm ; celles-ci sont assez bien réparties tout au long de l'année, avec 115 jours de pluie par an. Il n'existe pas de période de sécheresse.

Moyennes de températures et de précipitations à Roissy



Roissy constitue une référence départementale sur l'ensemble du Val d'Oise

Les vents les plus forts sont de Sud-Ouest et de Nord-Est. Des rafales de vent supérieures à 58km/h sont observées en moyenne 50 jours par an.

Les orages se produisent essentiellement d'avril à août, environ 16,4 jours par an. Il ne grêle que 2,7 jours par an en moyenne. La présence de brouillard, plus fréquente d'octobre à février, est constatée en moyenne 41,3 fois par an.

5- L'archéologie

Le bois des Rivals et l'ancienne voie romaine correspondant à la Chaussée Jules César, constituent deux sites archéologiques qu'il convient de préserver.

II. LES PAYSAGES ET LES ESPACES VERTS

1- Les paysages

La vallée de Montmorency, longue d'une quinzaine de kilomètres et large d'environ 7 km, est une petite région naturelle située au Nord-Ouest de Paris.

Le fond de la vallée, dépourvu de véritable cours d'eau et dont l'altitude varie entre 40 et 70 m, est largement urbanisé. Les deux collines parallèles de la forêt de Montmorency et des Buttes du Parisis délimitant la vallée au Nord et au Sud sont quant à elles largement boisées ; leurs sommets respectifs culminent à 195 m d'altitude et 167 m d'altitude. Implanté aux pieds des buttes du Parisis, le territoire franconvillois est marqué par ce paysage contrasté. Le dénivelé important (plus de 110m) au sein de la commune offre des vues remarquables depuis les buttes en direction de la vallée et depuis la ville vers les collines.



2- Les espaces verts

Largement urbanisé, le territoire franconvillois dispose cependant d'un patrimoine végétal important avec plus de 200 hectares d'espaces verts - soit le tiers de la surface totale communale- qui participe à la qualité de vie au sein de la commune.

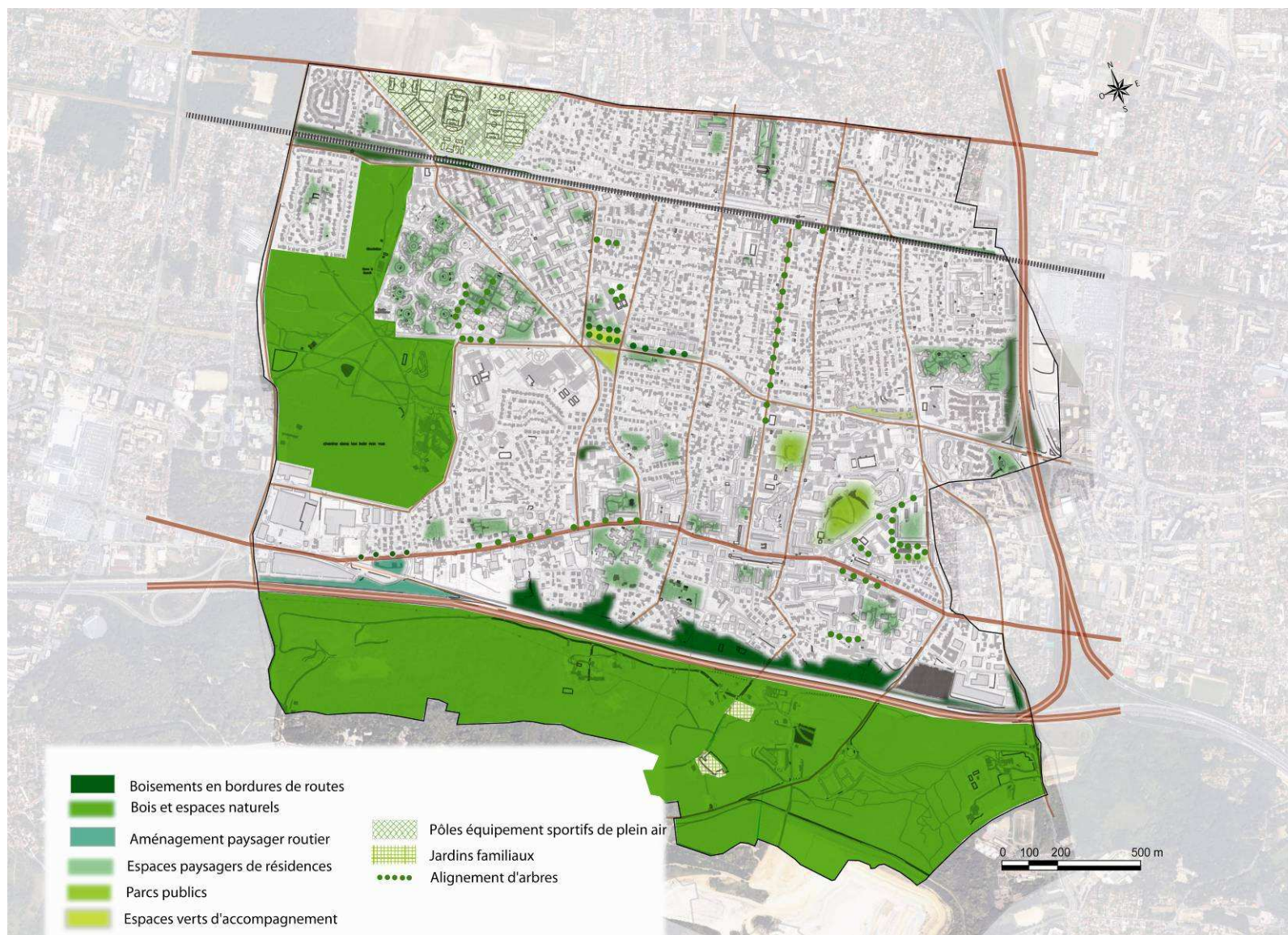
Les espaces boisés et de loisirs

Le Bois des Eboulures

Situé en bordure Ouest de la commune à proximité immédiate des quartiers résidentiels de Montédour et des Hautes Bruyères, le Bois des Eboulures représente un espace d'une cinquantaine d'hectares en partie boisé et dédié aux loisirs et à la promenade, avec des parcours de bicross et de santé, une piste de rollers et de jogging et des jeux d'enfants.



Racheté par la ville en 2000, le Bois des Eboulures a été classé en zone non constructible en 2001 afin d'être préservé dans son intégralité. Suite à la tempête de 1999 au cours de laquelle près de 1200 arbres sont tombés, des actions de nettoyage et un programme de reboisement conduit par l'Office National des Forêts sont toujours en cours. Par ailleurs, un réaménagement du parcours santé interviendra au cours de l'année 2008.



Les accès existants au niveau des rues André Citroën, Jean Monnet et du Chemin de la Mare Epineuse méritent une requalification ; d’autres liaisons pourraient être aménagées, afin de faire du Bois des Eboulures un véritable parc urbain ouvert sur le reste de la ville.

La Butte de Cormeilles

Culminant à 167 m d’altitude, la Butte de Cormeilles domine le paysage franconvillois. Largement boisée, elle comporte également des jardins familiaux créés par la Ville, un centre d’activités équestres, un nouveau cimetière et un stand de tir à proximité de l’autoroute A15 qui marque une séparation nette entre cet espace naturel et la ville.

La Butte de Cormeilles fait partie du domaine régional des Buttes du Parisis qui couvrent au total 465 hectares, dont plus de 120 hectares sont situés sur le territoire de Franconville. Classées « Espace naturel sensible régional » au début des années 1990, elles font depuis cette date l’objet d’un vaste projet de réaménagement mené par l’Agence des Espaces Verts d’Île-de-France, en coordination avec le syndicat de la Butte de Cormeilles dont Franconville fait partie (avec Sannois, Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis et Montigny-les-Cormeilles). Des parcours de randonnée ont été aménagés et comportent des sentiers balisés, des aires de pique-nique, des pistes cavalières et de VTT.



L'accès à cette zone depuis la ville s'effectue par trois passages routiers (dont deux souterrains) nécessitant des aménagements afin de favoriser l'utilisation des modes doux et de mieux relier ce secteur au reste du territoire communal.

Les parcs

Le parc Cadet de Vaux

En lisière du centre-ville, ce parc paysager réalisé au XVIIIe constitue un espace très agréable de près de trois hectares et planté de nombreuses essences remarquables, parmi lesquelles un majestueux Sequoia de Californie de 40 m de haut et un Ginkgo Biloba (ou arbre à 40 écus). Il comporte également une serre de 400 m² dans laquelle sont préparées les fleurs des massifs extérieurs, et une rivière artificielle qui accueille poules et canards.



Le parc de la Mairie

Jouxtant l'ancienne mairie, ce parc est également agrémenté de beaux spécimens d'arbres et de remarquables aménagements fleuris.

Les alignements d'arbres et les aménagements fleuris

Franconville a obtenu en 2004 une deuxième fleur au Concours national des villes et villages fleuris, récompensant ainsi les efforts de la commune en matière d'environnement et d'aménagements décoratifs.

Certaines rues sont en partie bordées d'arbres : le boulevard Maurice Berteaux, le boulevard Rhin et Danube dans sa partie Est, ainsi que l'avenue du Général Leclerc où 215 arbres viennent d'être plantés au niveau de la Côte St-Marc.

Les espaces verts privés

Espaces extérieurs des résidences et jardins privés contribuent également à renforcer la présence végétale dans la ville :

- au sein des quartiers pavillonnaires, les jardins attenants aux habitations participent largement à l'image verte de la ville ;
- présentes en grand nombre dans la commune, les résidences sont pour la plupart structurées par des espaces verts bien entretenus et des cheminements piétonniers, constituant des lieux de détente au sein des quartiers. Par ailleurs, des travaux de résidentialisation et de requalification des espaces extérieurs sont en cours dans plusieurs résidences (Fontaine Bertin, Montédour, etc).



III. LA FAUNE ET LA FLORE

1- La faune

La faune rencontrée sur le territoire de Franconville est essentiellement composée de mammifères liés à la présence humaine et d'une avifaune de jardins, de parcs et de friches en milieu urbain. On note également la présence de lapins, renards, écureuils, fouines et hérissons dans la Butte de Cormeilles, ainsi que de canards et de tortues au sein du Bois des Eboulures.

On trouve au sein du Parc Cadet de Vaux des canards, des cygnes, des tortues de Floride, des carpes et des poissons rouges dans la petite rivière artificielle et à ses abords. Au niveau de la résidence Yvonne de Gaulle sont également présents canards et poissons liés à l'existence d'une mare.

2- La flore

La flore du territoire franconvillois comporte un grand nombre d'essences locales pouvant être réparties en deux catégories :

- a. Les arbres : Bouleaux, Tilleuls, Peupliers, Cerisiers, Mûriers, Erables, Ginkgos, Noisetiers, Pins, Platanes, Chênes, Charmes, Frênes, Saules, Acacias, Liquidambers, Cèdres, Cercis, Catalpas, Pommiers, Tulipiers et Prunus ;
- b. Les arbustes : Tamaris, Millepertuis, Photinias, Chèvrefeuilles, Berberis, Hibiscus, Spirées, Lauriers Tin, Abelias, Cotonéasters, Forsythias, Ifs, Lauriers, Pyracanthas, Weigalias, Prunus, Thuyas, Caryoptéris, Viburnums, Spirées, Eleagnus, Troènes, Buis, Bambous, Houx, Kerrias, Escalonias, Choisya, Cornus, Mahonias.

Par ailleurs, on trouve plusieurs essences rares et des arbres remarquables essentiellement situés dans le parc de la Mairie et l'Arboretum (ou parc botanique) du Parc Cadet de Vaux : Séquoias, Cèdres du Liban, Cèdre de l'Atlas, Platanes, Cerisiers, Erables, Tulipiers de Virginie, Ginkgos Bilobas, Hêtres Pourpre, Tilleuls, Marronniers, Pins Sylvestre, Pins Noirs d'Autriche, Chênes, Hêtres Pourpre, Araucarias, If, Lilas des Indes.

La Butte de Cormeilles en grande partie boisée accueille une population de châtaigniers, une végétation pionnière de robiniers et d'érables ainsi que des vergers résiduels en pied de versant épuisés ou en friches. La grande majorité des arbres est assez jeune (50 ans) constituant une flore relativement peu diversifiée dans les essences.

La commune de Franconville comporte également plusieurs aménagements décoratifs sous forme de massifs de fleurs annuelles et bisannuelles.



IV. LES RISQUES ET LES NUISANCES

1- Les nuisances phoniques

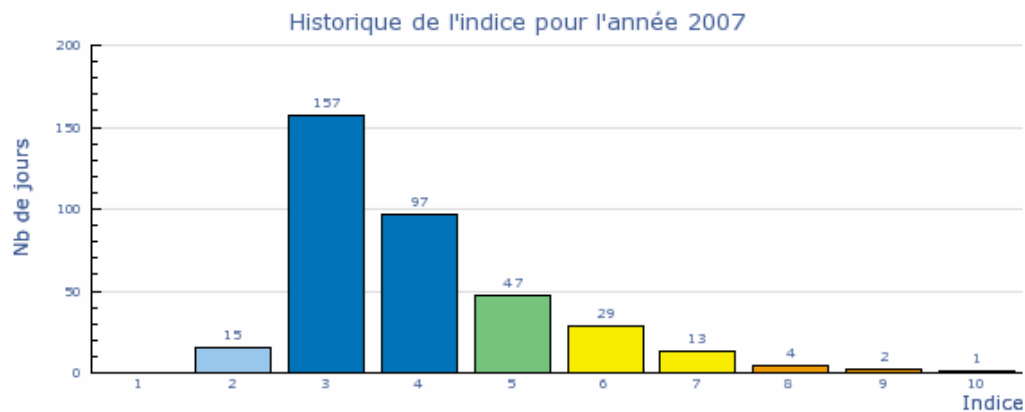
Dans la commune, les nuisances sonores sont essentiellement causées par le trafic aérien lié à la proximité de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Des mesures gouvernementales étalées de 2008 à 2011 prévoient de réduire de moitié le bruit subi par les populations concernées. De même, une charte de développement durable pour Roissy-Charles de Gaulle a été mise en place depuis l'été 2008 afin de mieux protéger les riverains de l'aéroport.

L'évolution du trafic ferroviaire a conduit Réseau Ferré de France à mettre en place un projet de construction d'un mur anti-bruit long de 255 m et situé rue des Pommiers Saulniers (au Nord de la voie ferrée). En revanche, des études menées par la SNCF montrent que le réalignement des voies ferrées a permis la réduction des nuisances sonores causées par le passage des trains et RER pour les habitations situées au Sud de cet axe. Un projet d'extension à l'Est et à l'Ouest de ce tronçon de ces écrans va cependant être étudié.

Les autres nuisances sonores importantes sont générées par le trafic routier important des deux autoroutes A 15 et A 115.

3- La qualité de l'air et la pollution atmosphérique



Indices	Nb de jours	% du nombre de jours
10	1	0,27%
9	2	0,55%
8	4	1,1%
7	13	3,56%
6	29	7,95%
5	47	12,88%
4	97	26,58%
3	157	43,01%
2	15	4,11%
1	0	0%

Indice ATMO

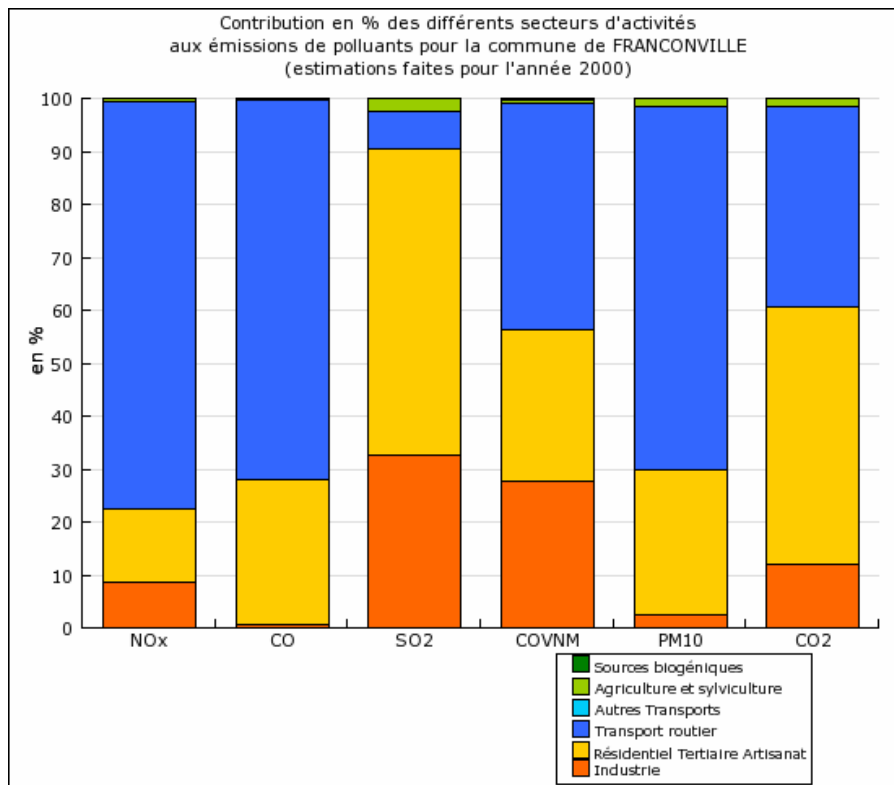
10	Très mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Très bon
1	Très bon

Source : Airparif

AIRPARIF a mis en place un cadastre des émissions basé sur les polluants réglementés et/ou faisant objet d'une surveillance de la part du réseau de mesure de la qualité de l'air en Île-de-France. L'année de référence est 2000 et les principaux polluants recensés sont les oxydes d'azote (NOx), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO2), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) dont le benzène, les poussières de diamètre aérodynamique <10µm (PM10).

Un bilan des émissions annuelles est disponible pour la commune de Franconville : l'estimation date de l'année 2000 (tableau et graphique ci-après).

La qualité de l'air est bonne à Franconville puisqu'elle est supérieure à l'indice ATMO moyen pendant 269 jours par an. Seuls 6 jours par an se caractérisent par une mauvaise qualité de l'air et 42 jours par une qualité médiocre.



Bilan des émissions annuelles pour Franconville						
Polluant	Nox	CO	SO2	COVNM	PM10	CO2
Emissions totales	337.6 t	934.6 t	101.9 t	288.8 t	38.4 t	116.1 kt

Source : DRIRE

Le trafic routier, principal responsable des émissions de NOx, de CO et de PM10, constitue la première source de pollution urbaine dans la commune.

3- Les risques naturels et technologiques

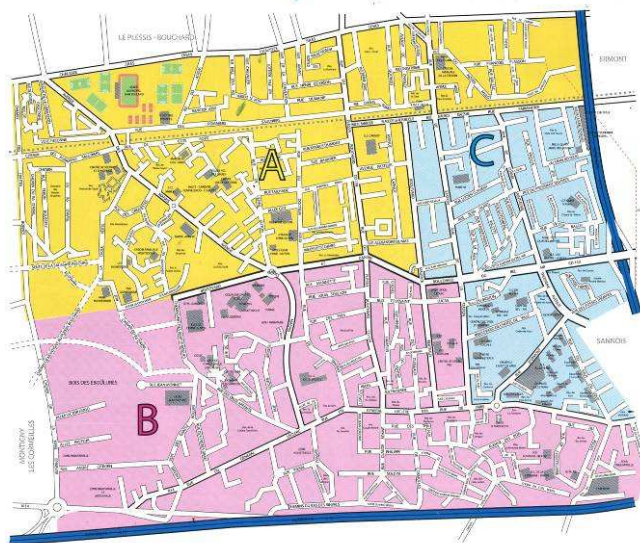
La commune de Franconville est principalement exposée à un seul type de risque, les mouvements de terrain, dus à la nature du sous-sol au pied du coteau (présence de couches gypseuses relativement solubles). Il s'agit précisément du secteur compris entre l'A 15 et la cote NGF 105. Par ailleurs, des phénomènes de retrait, gonflement et fluage des argiles et marnes peuvent avoir lieu dans les terrains situés entre les cotes NGF 102 et 105.

Par ailleurs, il existe sur la commune trois installations classées au titre de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions ; aucune n'est classée Seveso.






V. LA GESTION DES DECHETS ET DES RESSOURCES EN EAU

1- La gestion des déchets

Carte de collectes des déchets et des encombrants



Les services offerts par le Syndicat Emeraude sur la commune :

-  - collecte et traitement des ordures ménagères en bacs roulants (deux ramassages par semaine)
-  - collectes sélectives (emballages ménagers et verre) (un ramassage par semaine)
-  - collecte et traitement des végétaux (un ramassage en sacs par semaine du 15 mars au 30 novembre)
-  - collecte et traitement des encombrants (un passage par mois)
- fourniture et maintenance des conteneurs OM / EMB / VERRE (un bac cassé, volé ou brûlé ; besoin d'un bac plus grand ou plus petit ; ...)
-  - déchèterie du Plessis-Bouchard (pour plus de renseignements, consultez la rubrique "Eco-Site")

Le syndicat Emeraude, structure intercommunale créée en 1993 assure la collecte, le traitement et la gestion des déchets ménagers de Franconville.

Les services de collecte assurés par le Syndicat Emeraude concernent, entre autres, les déchets suivants : collecte et traitement des ordures ménagères, des encombrants, des emballages recyclables et journaux-magazines, du verre, des déchets ménagers spéciaux et des déchets verts.

- Sur la commune, la collecte sélective se divise en 3 secteurs :
- les déchets ménagers sont collectés par secteur 2 jours par semaine
 - le verre et les autres recyclables (emballages en carton, journaux, bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve) sont ramassés une fois par semaine
 - les encombrants (frigos, meubles, etc.) sont collectés une fois par mois également par secteur.
 - les produits toxiques (peintures...) peuvent être apportés de manière volontaire à la déchetterie nommée Eco-site du Plessis Bouchard.

Le centre de tri et de recyclage des ordures ménagères est basé à Montlignon. 75% des ordures ménagères résiduelles non recyclables sont dirigés vers la plateforme de broyage de Montlignon. Le compost des déchets verts est également réalisé sur ce site. Le solde des ordures ménagères résiduelles non recyclables, soit environ 30 %, part en incinération sur une unité de valorisation énergétique située à Argenteuil. En 2006, 126 000 tonnes d'ordures ont été traitées par le syndicat Emeraude dont 86 895 tonnes d'ordures ménagères.



Bornes enterrées à la résidence de Cernay

L'éco-site situé sur la commune du Plessis Bouchard, ouvert en juillet 2004 est la première déchetterie du syndicat intercommunal Emeraude. Il s'agit uniquement d'un lieu de transit où les bennes et les conteneurs sont dirigés vers les filières spécialisées de traitement ou de recyclage citées précédemment. Ce site permet notamment le dépôt des déchets ménagers spéciaux (produits toxiques et Déchets Electriques et Electroniques (D3E)).

Le syndicat Emeraude a été retenu comme site vitrine par l'organisme Eco-Emballage pour l'implantation de bornes enterrées dans les résidences.

La mise en place de ces bornes s'inscrit dans une démarche d'amélioration des collectes sélectives, de réduction des coûts et d'amélioration du cadre de vie entreprise conjointement par le syndicat Emeraude et la municipalité.

Le principe de bornes enterrées est simple :

3 bornes (ordures ménagères, emballages et verre) sont placées au sein de la résidence en un seul et même point constituant un « point propre ».

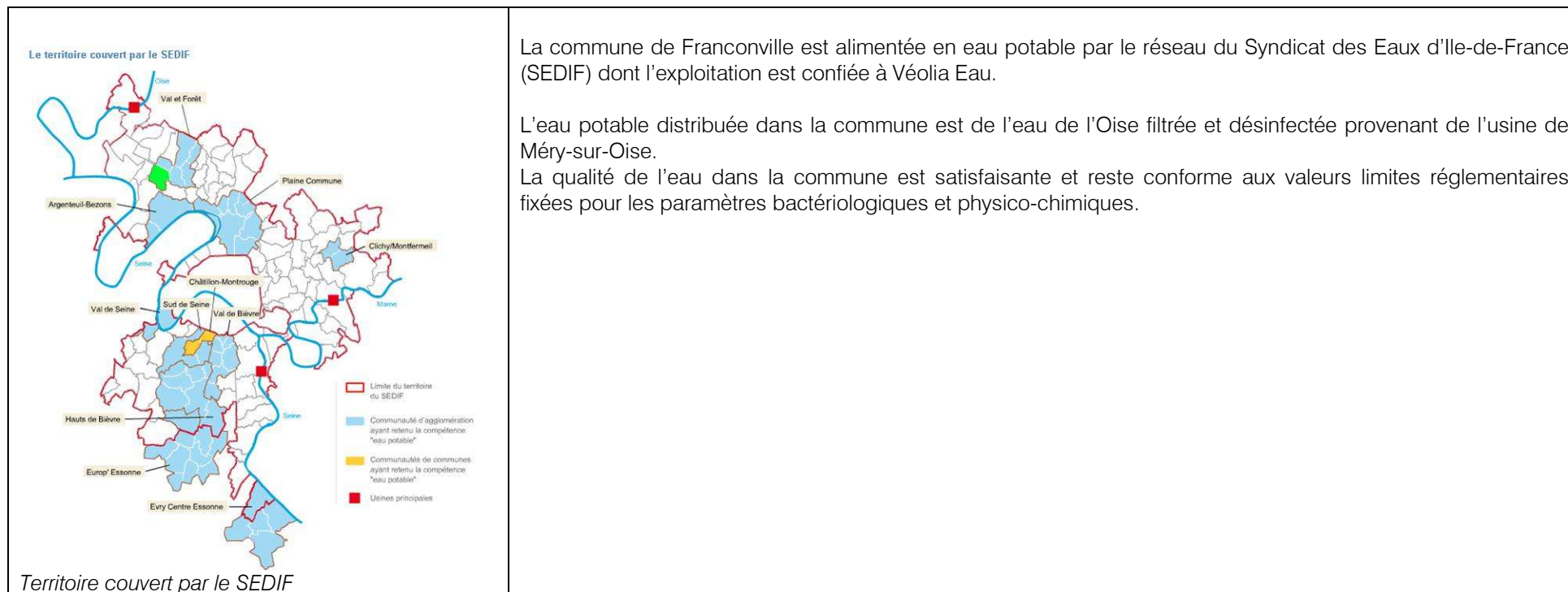
2- La production et la distribution d'eau potable

La loi du 3 janvier 1992 a créé un nouvel outil de planification : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie.

Etabli en 1996 et aujourd'hui en cours de révision, le SDAGE, qui s'applique sur la commune, fixe pour le bassin de la Seine-Normandie les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme, dont le PLU, doivent être compatibles avec les orientations de ce document.

La région parisienne constitue «une zone prioritaire de résorption de foyers de pollutions des milieux aquatiques»¹. Le SDAGE vise à réduire les pollutions urbaines à travers l'amélioration de la collecte des eaux usées par temps sec et surtout par temps de pluies, ce qui passe par la conformité des branchements et la fiabilité de l'exploitation des réseaux. Par ailleurs, il fixe comme objectif la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales.

Une eau potable de bonne qualité



¹ Extrait du SDAGE du bassin de la Seine Normandie.

3- L'assainissement

La commune de Franconville assure la collecte des eaux usées, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE) les achemine vers la station d'épuration d'Achères et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) en assure le traitement et le rejet dans le milieu naturel (station d'Achères).

Le réseau communal d'assainissement est constitué de 52.6 kilomètres de collecteurs, 1905 regards, bouches et avaloirs, 1 poste de relèvement, 3 bassins de rétention pluviale, composé en 2 grandes catégories :

- un réseau unitaire : un collecteur unique récupère les eaux pluviales et les eaux usées dans les mêmes canalisations.
- un réseau séparatif.

Un schéma directeur d'assainissement a été adopté par la commune par délibération en date du 16 Décembre 2002.

Ce schéma directeur a établi un plan de zonage qui a défini 2 grandes zones principales :

- une zone d'assainissement collectif couvrant 85% du territoire et correspondant au territoire de la commune situé au Nord de l'autoroute A 15,
- une zone d'assainissement non collectif couvrant 15% du territoire et correspondant à la partie de la commune située au Sud de l'autoroute A 15.